

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2023-357

PUBLIÉ LE 23 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret / SGCD

45-2023-11-22-00003 - Arrêté modifiant l'arrêté désignant les membres du CSA et CSA FS DDETS RAA intégrant le directeur adjoint nouvellement nommé 22 11 2023 (2 pages)

Page 3

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du
Loiret

45-2023-11-22-00003

Arrêté modifiant l'arrêté désignant les membres
du CSA et CSA FS DDETS RAA intégrant le
directeur adjoint nouvellement nommé 22 11
2023

**Secrétariat général commun
Service des ressources humaines**

Arrêté du 22 novembre 2023

modifiant l'arrêté du 24 janvier 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration de proximité et de sa formation spécialisée de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Loiret (45)

Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Loiret

Vu le code général de la fonction publique;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur et des outre-mer;

Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du 8 décembre 2022,

Vu l'arrêté du 24 janvier 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration de proximité et de sa formation spécialisée de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Loiret (45),

Vu la nomination le 30 octobre 2023 d'un nouveau directeur adjoint ;

Sur proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Loiret,

Arrête :

Article 1 er :

L'article 1^{er} a) de l'arrêté du 24 janvier 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration de proximité et de sa formation spécialisée de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Loiret (45) est modifié comme suit à compter du 30 octobre 2023 :

Représentants de l'administration :

- Monsieur Géraud TARDIF

- Monsieur Jean-Philippe GUILLOTON

Article 2 :

Le reste est sans changement

Article 3 :

Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 22 novembre 2023

Le directeur départemental,

Signé : Géraud TARDIF

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux en saisissant le Tribunal Administratif - 28, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.